

Juliette CARANTA-PAVARD

97400 SAINT-DENIS

Monsieur CARBONNEL
Président du Tribunal administratif
SAINT-DENIS de la REUNION

« *Le devoir des juges est de transformer le droit en justice* » A. MALRAUX

Saint-Denis, le 23 octobre 2007

Objet : Affaire Mairie de Saint-Denis
(En faveur de la famille GRONDIN)

Lorsque le 22 mars dernier (jour de l'audience de ma première requête en référé suspension de l'immeuble HORS LA LOI des GRONDIN, « régularisé » par un permis de construire de complaisance de la mairie de Saint-Denis), par agent interposé me téléphonant à **11 heures 50(!)**, vous m'enjoigniez de me présenter une demi heure avant le début de l'audience de 15 heures pour prendre connaissance du « mémoire responsif » de la mairie de Saint-Denis (20 pages...), le ton était donné, l'affaire JUGEE. Quelques minutes devaient vous suffire pour vous débarrasser de moi, la plaignante, au profit de la mairie de Saint-Denis (de M. VICTORIA, soyons clairs !) et de mes voisins fraudeurs, lesquels avaient, ensemble, soigneusement organisé l'irrecevabilité pure et simple que vous aviez projeté de m'opposer.

La survenue de mon avocat à l'audience vous a pris de court et fortement irrité ; au point de ne pas pouvoir le dissimuler ! Vous lui avez brutalement concédé un quart d'heure pour prendre connaissance du « responsif ». Ce témoin ne vous a pas permis de prononcer l'irrecevabilité ; vous avez néanmoins REJETE ma requête, n'ayant pas éprouvé de « *doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée* » (à noter que le texte très succinct de cette première requête avait été rédigé par moi en urgence et pouvait ne pas être convaincant).

Votre décision a contribué à faire s'accélérer les travaux.

La deuxième requête présentée par Me SERRON, mon avocat, le 16 avril, a été inscrite à l'audience du 16 mai ! (en un mois il s'en étage des parpaings...).

L'exposé écrit, sobre, précis, **s'en tenant strictement aux faits**, n'a pas davantage retenu votre attention. Encore sous l'emprise de la colère d'avoir été pris en défaut, vous avez choisi d'ignorer les arguments de mise en cause contre la mairie, et choisi encore une fois d'accorder foi et crédit aux élucubrations technico-juridiques (assorties de propos malveillants et insultants à mon encontre) de Me CHICAUD, avocat de la mairie de Saint-Denis.

Foi aussi aux « mémoires en défense » des GRONDIN, modèles de malhonnêteté allant jusqu'à y joindre un FAUX, établi avec leur artisan M. SINIMALE pour attester d'un mensonger « commencement de travaux », ceci afin de tromper le tribunal. Mais vous, vous ont-ils vraiment « trompé » ?? En tout cas, il y a eu faux et usage de faux : c'est légal et régulier cela aussi ?

En ce qui me concerne, je vous crédite d'avoir **TOUT COMPRIS** et **RIEN RETENU** de cette affaire, toute en transgressions et exempte de moralité.

Juste pour « enfoncer le clou », je vous présente quelques acteurs :

- **les PROPRIÉTAIRES**, tricheurs, fraudeurs, trompeurs avérés, etc...
- **l'ARTISAN**, s'accommodant parfaitement de cette corruption, soit construire des mois durant sans permis de construire, se jouant des règles de l'urbanisme et des techniques du bâtiment pour faire **n'importe quoi**, une aberration architecturale... une verrue !
- **l'AVOCAT** de la mairie, gérant le contentieux comme dans le cas des mauvais divorces où **TOUS LES COUPS** sont permis : et ça a « marché » avec vous !
- **l'ARCHITECTE**, qui a maquillé et fait « disparaître » les premiers exploits (précisons là encore, même

si vous n'avez pas voulu entendre ce « détail » lors de la première requête, l'engagement très avancé de la construction reconnue comme illégale et irrégulière par les services de l'URBANISME même !) pour en faire un « PROJET » virginal au mépris de toute déontologie, dénoncé par ses pairs... Un faux encore à votre intention,

Et surtout, SURTOUT,

▪ **M.VICTORIA**, petit « parrain » sûr de ses pouvoirs et de la servilité de ses « exécutants » (je parle des cadres de l'urbanisme réglementaire et de son deuxième adjoint, en charge de l'urbanisme, **M. FOURNEL** signataire du permis de construire de complaisance du 27 décembre 2006). Tous dévoués au service des GRONDIN, dont M. VICTORIA a bien dû tirer quelque avantage pour vouloir les « récompenser » avec tant de zèle !

Ne me dites pas que mes propos vous étonnent ! Allez vous, à l'instar de ces messieurs de la mairie, crier : « *Diffamation, DIFFAMATION !* »

Après le deuxième rejet, le 16 mai 2007 (les arguments présentés « *n'étant pas de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée* »), l'euphorie et l'enthousiasme ont fait merveille dans l'avancement des travaux ; incidents et entorses aux règles et à la loi ont continué à émailler ce scandaleux chantier auquel vous avez, en vos qualités, amplement collaboré.

Vous avez inscrit ma requête en annulation du permis de construire du 27 décembre 2006 à l'audience du 11 octobre 2007. Je n'ai pas voulu m'égarer dans cette farce, dans cette troisième mascarade de « justice ».

Il ne vous reste qu'à suivre l'avis, « **hautement impartial** », de la Commissaire du Gouvernement, **Mme ENCONTRE**, et à confirmer au « délibéré » du 15 novembre **ce que vous aviez décidé dès le mois de Mars dernier.**

Mme MORACCHINI (juge de la triste affaire BORREL) disait que « *la pire offense qui peut être faite à un juge, c'est d'être un juge sous influence* ». Cette offense je vous l'inflige, vous qui non seulement ne transformez pas le droit en justice, mais bafouez le droit et allez jusqu'à faire des coupables avec les victimes.

Il est vrai que vous n'êtes pas MALRAUX, vous...

Juliette CARANTA PAVARD

Madame ENCONTRE
Commissaire du Gouvernement
Tribunal administratif
SAINT-DENIS de la REUNION

Pour faire court avec vous, il se dit que vous êtes « **indépendante** », (donc **LIBRE...**) et « **impartiale** » ; vous auriez dû entrer « toute neuve » dans l'affaire en cause. Vous vous contentez de régurgiter les décisions engagées par **M. CARBONNEL**. Pour être une grande pratiquante, je sais ce qu'il en coûte d'être et de rester libre ; manifestement vous ne voulez pas en payer le prix...

Juliette CARANTA PAVARD

P.S. : En choisissant par vos décisions et avis, de « dire le droit » en faveur de la corruption, vous contribuez à accélérer le pourrissement de la société réunionnaise et à discréditez la Justice de notre pays.